

Uggy modernise le comité d'entreprise

Uggy a décidé de réinventer le comité d'entreprise en le rendant plus ludique, plus accessible et plus connecté aux salariés.

Temps de lecture : minute

3 juillet 2020

Depuis le 1er janvier dernier, la mise en place d'un CSE, comité social et économique, est devenue obligatoire pour toutes les entreprises comptant plus de dix salarié·e·s. Remplaçant du comité d'entreprise et du comité d'hygiène et de sécurité, le CSE est une instance représentative du personnel de l'entreprise, garante du bien-être au travail. Grâce à cette nouvelle réglementation, environ 160 000 nouveaux comités devraient éclore. Uggy a décidé de saisir cette opportunité pour réinventer cette expérience en la digitalisant et en mettant le salarié au coeur du dispositif.

Développé sous forme d'une plateforme Saas, cet outil intuitif permet aux élus d'ajouter, modifier ou supprimer les avantages proposés par l'entreprise, de gérer les remboursements d'activités sociales et culturelles et les réductions négociées auprès de partenaires à partir d'un seul et même endroit. Ce qui constitue un véritable gain de temps pour eux.

Favoriser les échanges entre élus et salariés

Les collaborateurs et collaboratrices bénéficient, de leur côté, d'un accès direct à l'intégralité de leurs avantages (chèques cadeaux, places de cinéma à tarif réduit...), le tout de manière dématérialisée. Pour faciliter et favoriser les échanges entre salarié·e·s et élu·e·s, un trombinoscope de

ces derniers ainsi qu'un espace de discussion direct sont intégrés à la plateforme. Les compte-rendus des réunions y sont également disponibles. Uggy possède également une fonctionnalité “actualités et événements” qui permet d’identifier tous les moments importants de l’entreprise, ce qui en fait également un outil de communication interne. La solution est proposée au tarif de 4,90 euros HT par salarié actif et par mois pour toutes les entreprises et les indépendants, sans abonnement.

Article écrit par Anne Taffin